

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Conventions pour les interventions culturelles dans le cadre de « Cap 2038, les élèves du Parc en action pour la révision de la Charte ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant les objectifs définis dans la Charte du Parc et dans le cadre du renouvellement de cette Charte, le Parc a proposé aux écoles et aux collèges des communes du Parc le projet « CAP 2038 : les écoles du Parc en action » pour l'année scolaire 2018-2019,
- Considérant que ce projet a pour objectif de mieux faire comprendre ce qu'est un Parc naturel régional, à travers la réalisation d'animations artistiques liées à la découverte du Parc, le projet conduira les élèves à se projeter dans le Parc pour demain,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention pour les interventions culturelles dans le cadre de « Cap 2038, les élèves du Parc en action pour la révision de la Charte » avec les prestataires suivants :
 - Association **Collectif Terron** n° Siret 792763898 00014 ; 15 rue Georges Jacquet, 38 000 GRENOBLE, pour l'intervention dans l'École élémentaire de Villard-de-Lans pour le montant de 1 463,00 € H.T.,
 - Association **La Compagnie Pas de Loup** n° Siret 348 809 369 00039 ; Le clos, 38 880 AUTRANS, pour l'intervention dans l'École à Rencurel pour le montant de 1 092,00 € net de taxes,
 - Association **CroQ' Paysage** n° Siret 812 137 412 00019 ; La Galochère, 38 880 AUTRANS, pour l'intervention dans l'École des Laïches à Villard-de-lans pour le montant de 1 231,60 € nets de taxes,
 - Association **Dans tes Rêves** n° Siret 824 449 458 00010 ; 3 chemin du calvaire, 26 400 ALLEX, pour l'intervention dans l'École de Sainte Croix pour le montant de 1 323,44 € nets de taxes,
 - Monsieur **Romuald GLEYSE** n° Siret 499988848 00010 / numéro maison des artistes : GC74710 ; 53 rue Emile Laurens, 26 150 DIE, pour l'intervention dans l'École à Menglon pour le montant de 840,00 € nets de taxes,
 - Association **La Fabrique des Petites Utopies** n° Siret 435 133 319 00036 ; 2 rue Dubois Fontanelle, 38 100 GRENOBLE, pour l'intervention dans l'École à Pont en Royans pour le montant de 1 000,00 € H.T.,

- Association **La Graine Enchantée** n° Siret 332428754 00052 ; Chemin de Vaux, 26 150 DIE, pour l'intervention dans l'École Chabestan à Die pour le montant de 1 100,00 € nets de taxes,
- Madame **Adrianna WALLIS** n° Siret 790733539 00023 ; Les Lombards, 38 250 VILLARD-DE-LANS, pour l'intervention dans l'École à Saint-Martin et Saint-Julien en Vercors pour le montant de 1 300,00 € nets de taxes,

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 03 avril 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#